Audit Fiscalité
et Conseils

ÉTATS FINANCIERS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

SAS 11 PATERN

11 cours Aristide Briand

69300 CALUIRE ET CUIRE

Siret : 85279421300011 - NAF : 6810Z

certifié conforme à l'original

3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône-Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

Sommaire

Compte rendu de travaux 1

Etats simplifiés de l'exercice 2

Bilan simplifié 3

Compte de résultat simplifié 5

Annexe 6

Compte rendu de travaux

Nous déclarons aux termes de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise SAS SAS 11 PATERN, que les comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 571 294
Chiffre d'affaires	3 222 925
Résultat net comptable (Bénéfice)	**8 159**

Ces comptes ont été établis à partir de pièces, documents et informations fournis par l'entreprise et ce, conformément aux règles de diligences préconisées par l'Ordre des Experts Comptables.

Fait à BRON

Le 15/05/2026

Etats simplifiés de l'exercice

Bilan simplifié

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	34 300		34 300	34 300
Constructions	453 142	67 544	385 597	400 857
Autres immobilisations corporelles	282 866	75 103	207 763	171 855
Immobilisations financières				
Participations	5 100		5 100	2 600
Autres titres immobilisés	15		15	15
Total actif immobilisé (III)	**775 423**	**142 648**	**632 775**	**609 627**
Stocks et en-cours				
Marchandises	2 140 450		2 140 450	3 506 058
Avances / acomptes versés sur cdes	1 522		1 522	1 522
Créances				
Clients et comptes rattachés	57 000		57 000	57 013
Autres créances	559 742		559 742	534 518
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres				10 000
Disponibilités	179 806		179 806	407 642
Total actif circulant (IV)	**2 938 519**		**2 938 519**	**4 516 752**
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**3 713 942**	**142 648**	**3 571 294**	**5 126 379**

Bilan simplifié

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	50 000	50 000
Réserves		
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	157 905	143 557
Résultat de l'exercice	**8 159**	**14 348**
Total capitaux propres (I)	**221 065**	**212 905**
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Autres emprunts obligataires	1 332 606	1 887 451
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 276 989	2 104 512
Emprunts et dettes financières diverses	634	1 724
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 575	50 036
Personnel	9 726	13 130
Organismes sociaux	7 189	9 706
Etat, Impôts sur les bénéfices		162
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	907	907
Autres dettes fiscales et sociales	3 088	5 055
Dettes fiscales et sociales	20 910	28 959
Autres dettes	657 516	840 792
Total des dettes (III)	**3 350 230**	**4 913 474**
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**3 571 294**	**5 126 379**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 11 PATERN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 571 294 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 8 159 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice trois des associés de la société 11 PATERN ont consenti un abandon de leurs comptes courants d'associés, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, pour un montant total de 210 000 €, réparti comme suit :

- Monsieur Gérard PETOT : 100 000 €
- Monsieur Alexandre PETOT : 60 000 €
- Monsieur Nicolas PETOT : 50 000 €

Conformément à la clause de retour à meilleure fortune, tout ou partie de ces abandons pourra être reconstitué si les conditions prévues dans la convention d'abandon sont ultérieurement réunies.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	34 300			34 300
- Constructions sur sol propre	415 523			415 523
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	37 619			37 619
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	72 378	37 049		109 427
- Matériel de transport	112 594	46 390	25 900	133 084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 485	3 870		40 355
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**708 898**	**87 309**	**25 900**	**770 308**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 600	2 500		5 100
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**2 615**	**2 500**		**5 115**
Total	**711 513**	**89 809**	**25 900**	**775 423**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			87 309		
Immobilisations financières			2 500		
Augmentations de l'exercice			**89 809**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			25 900		
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice			**25 900**		

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles						
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		44 470	13 236		57 707
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		7 814	2 023		9 838
- Installations techniques, matériel et outillage industriels						
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		25 616	8 098		33 714
- Matériel de transport	4 à 5 ans		9 559	21 895	11 713	19 742
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		14 427	7 221		21 647
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**101 887**	**52 473**	**11 713**	**142 648**
Total			**101 887**	**52 473**	**11 713**	**142 648**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 616 742 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	57 000	57 000	
Autres	559 742	559 742	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance			
Total	**616 742**	**616 742**	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 350 230 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	1 332 606	1 332 606		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	654 038	654 038		
- à plus de 1 an à l'origine	622 950	62 369	268 879	291 702
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	634	634		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 575	61 575		
Dettes fiscales et sociales	20 910	20 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	657 516	657 516		
Produits constatés d'avance				
Total	**3 350 230**	**2 789 648**	**268 879**	**291 702**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 263 921			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 707 295			
(**) Dont envers les associés	657 092			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 138
Int.courus s/aut.emp.obligataires	31 306
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	1 031
Concours bancaires - intérêts couru	9 038
Dettes provis. pr congés à payer	293
Charges sociales s/congés à payer	3
Etat - autres charges à payer	794
Total	**52 603**

11 PATERN
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 cours Aristide Briand
69300 CALUIRE ET CUIRE
852 794 213 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 08h00,

Les associés de la Société 11 PATERN se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 11 cours Aristide Briand 69300 CALUIRE ET CUIRE, sur convocation faite par le Président, à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence Il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard PETOT, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 000 actions sur les 5 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées
- Un exemplaire des statuts de la Société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rémunération des directeurs généraux

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis il informe l'Assemblée du contenu du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 8 159,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 159,47 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 166 064,53 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des Directeurs Généraux, qui s'est élevée :

- Pour Monsieur Alexandre PETOT à un montant de 60 371,31 euros
- Pour Monsieur Nicolas PETOT à un montant de 65 866,26 euros
 Indépendamment du remboursement des frais de représentations et de déplacements

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

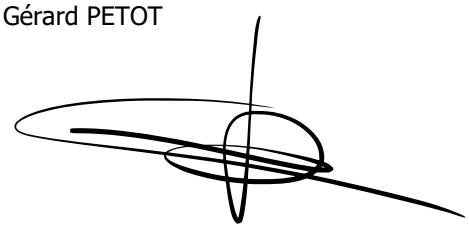
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

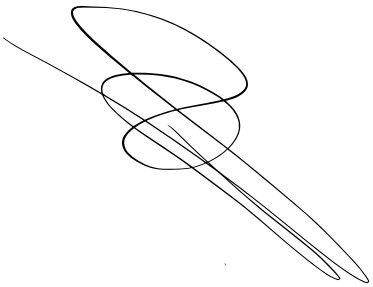
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Gérard PETOT



Un Associé



11 PATERN
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 11 cours Aristide Briand
69300 CALUIRE ET CUIRE
852 794 213 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 8 159,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 159,47 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 166 064,53 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Gérard PETOT

